

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité-Dignité-Travail



55 EME SESSION DE LA COMMISSION SUR LE STATUT DE LA FEMME

New York 22 Février au 4 Mars 2011

ALLOCUTION DE LA DELEGUEE DE LA RCA

Mademoiselle Tedia Rosemonde KOYAGBIA

Expert en Genre et Développement

Chef de Service de la Promotion et de la

Protection des Groupes

Vulnérables au Ministère des Affaires Sociales, de

La Solidarité Nationale et de la Famille

Monsieur le Président,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres, Chefs de délégations,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Honorables Délégués,
Distingués Invités,

Le Gouvernement et le peuple centrafricains par ma voix, tiennent à exprimer leur profonde gratitude pour les avoir associés aux travaux de la 55ème session de la Commission sur le Statut de la femme et adhèrent entièrement au Thème de cette année, à savoir : « Accès des femmes et des filles et leur participation à l'éducation, à la formation, aux sciences et à la technologie, y compris pour la promotion de l'accès égal des femmes au plein emploi et à un travail décent ».

Je me fais l'honneur par la même occasion de féliciter Madame Michelle BACHELET pour sa nomination en tant que Sous Secrétaire Générale des Nations Unies et Directrice Exécutive de l'Agence onusienne pour la femme.

La République Centrafricaine soutient hautement l'avènement de cette institution spécifique aux femmes, parce que confiante que les efforts déployés dans le sens de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ne seront plus que des discours, mais des actes concrets qui seront posés, étant donné que les besoins prioritaires et spécifiques des femmes et des filles seront pris en compte par la communauté internationale et que des réponses idoines y seront apportées.

Monsieur le Président,
Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

Le développement durable et harmonieux est un processus continu où les besoins des hommes et des femmes doivent être satisfaits par le biais d'un accès plus large à l'éducation, à la formation, à l'emploi, à la science et à la technologie pour toutes les parties prenantes d'une société.

En Avril 2000, le Forum Mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Dakar a souligné le besoin urgent de garantir une éducation aux filles et aux femmes, comme l'un des éléments clefs visant l'élimination de la pauvreté.

C'est dire que l'accès à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie ne peuvent qu'apporter le développement d'une nation.

En effet, l'éducation pour tous et une formation adéquate ont le pouvoir d'améliorer les conditions de vie des individus et des communautés, notamment des groupes les plus vulnérables.

Par conséquent, la parité homme et femme devait être un atout fondamental pour l'atteinte des objectifs de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et des OMD.

La République Centrafricaine défend l'accès des femmes et des filles à un emploi décent, comme un facteur incontournable dans la consolidation de la paix.

Malheureusement, mon pays évolue dans un contexte où les rapports de domination et les disparités entre hommes et femmes sont quasi permanents.

Le système éducatif en général et l'enseignement en particulier constituent une réelle préoccupation du Gouvernement.

En effet, les indicateurs révèlent une persistance dans les inégalités entre garçons et filles d'année en année. Seulement 43% de filles sont inscrites à la première année du Fondamental 1.

Dans l'enseignement supérieur, les filles sont trois à quatre fois moins nombreuses que les garçons et seulement 2% de filles terminent leur cycle en médecine.

73% des élèves du Fondamental 2 et 90, 1% des professeurs, seraient impliqués dans des actes de violences sexuelles au sein de l'établissement et sur le chemin de l'école, en particulier dans les zones rurales et défavorisées.

Sur le plan économique, les femmes et les filles sont confrontées à de nombreux défis qui les prédestinent pour le secteur informel.

Sur le plan social et culturel, la tradition, les us et coutumes les empêchent d'avoir la bonne information sur leurs droits et les opportunités d'accès à des emplois décents et à des postes de décisions surtout à des postes électifs.

La faiblesse du secteur privé, due à un environnement économique défavorable aux affaires, restreint la création d'emplois pour les femmes et les filles frappées ainsi de plein fouet par le chômage.

Le manque de structures d'encadrement et d'un système cohérent de crédit dans le secteur agricole, le taux élevé d'analphabétisme, la faiblesse du niveau d'instruction, de formation freinent les possibilités d'emploi pour les femmes et les filles, et même si elles sont formées, l'inadéquation formation-emploi limite leur accès au marché du travail.

Face à ces défis, le Gouvernement a consenti des efforts considérables en intégrant la dimension Genre dans les instruments normatifs nationaux, ainsi que les Politiques et les programmes :

- Adoption et promulgation d'un Code de la famille en 1997, révisé récemment ;
- Adoption en Décembre 2004 d'une nouvelle Constitution qui réaffirme l'égalité de Genre et qui intègre le système de quotas pour les femmes ;
- Adoption en 2005 d'un Document de Politique Nationale sur l'équité et l'égalité quant à l'accès à la formation, à l'emploi et à la profession ;
- Intégration de la dimension Genre dans le Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté ;
- Création des écoles communautaires pour les filles en zone rurale avec l'appui financier de l'UNICEF ;
- Mise en place d'un Comité sectoriel « Egalité de Genre et Réduction de la pauvreté », chargé de l'élaboration de stratégies dans les programmes en matière de Genre sous la houlette du Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Famille ;
- Implantation de Points Focaux Genre dans la quasi-totalité des ministères, à l'effet de s'assurer de la prise en compte effective des principes d'égalité et d'équité dans les programmes et projets ;
- Adoption en 2006 par le Parlement de deux Lois, l'une portant sur l'amélioration de la santé de la reproduction des femmes et l'autre sur la protection des femmes et des enfants contre les violences notamment les violences basées sur le Genre ;
- Mise en place d'une Politique pour promouvoir l'enrôlement et le maintien des filles à l'école à travers :
 - La suppression des droits d'écolage pour les filles,
 - La mise en place de cantines scolaires avec l'appui du PAM,
 - L'octroi de bourses pour les étudiantes ayant choisi les filières scientifiques,

Le Gouvernement s'emploie à sensibiliser les communautés sur la CEDEF, la prévention et la lutte contre les violences, en partenariat avec les ONG.

Monsieur le Président,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

Un dialogue permanent devait s'installer dans nos Etats entre tous les acteurs, afin de réaliser l'Objectif 3 des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La République Centrafricaine tient à réaffirmer son engagement à mettre en œuvre la CEDEF, la Plate Forme d'Action et la Déclaration de Beijing pour le bien-être des femmes et des filles.

Nous devons conjuguer nos efforts pour une meilleure équité et une justice sociale.

Je vous remercie pour votre aimable attention.